

Depuis 2017, date de sa création, la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie œuvre au service des communes, des citoyens et des acteurs économiques et vous accompagne au quotidien dans ces différents services :



La collecte et la gestion
des **déchets**



Le **logement**

L'assainissement
collectif
et non collectif



L'environnement



L'urbanisme



L'accompagnement
aux entreprises



Les
zones
d'activité



Le transport
scolaire



L'office de tourisme



Les pôles de **santé**



Les écoles des arts



Les **spectacles**



Les **Espaces**
France **Services**



Les **médiathèques**



Les **espaces publics numériques**



Les salles, terrains
de **sport** et **piscines**



Les **ludothèques**



Les **Relais Petite Enfance**



Les **crèches**



Les **halte-garderies**



Les **accueils de loisirs**



La communauté d'agglomération
Mont Saint-Michel - Normandie
EN CHIFFRES

1549 km²

95 communes

91 158 habitants

129 élus communautaires

467 agents

5 pôles territoriaux



PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

Le PAT, pour une agriculture locale pour tous

En fin d'année 2020, les élus de la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie ont fait le choix de se lancer dans un Projet Alimentaire Territorial.

Inscrit dans les objectifs des programmes nationaux et régionaux ayant trait à l'accompagnement du monde agricole et de l'alimentation durable, ce PAT Mont Saint-Michel - Normandie veut fédérer les différents acteurs de l'alimentation du Sud-Manche, des agriculteurs aux consommateurs en passant par les intermédiaires, pour améliorer l'accès à une alimentation locale, respectueuse de l'environnement, diversifiée, accessible à tous, mais surtout de bonne qualité gustative et nutritionnelle.



URBANISME & AMÉNAGEMENT

- Installation des commerces alimentaires
- Protection du foncier agricole
- Aménagement durable du territoire
- Encadrement de l'étalement urbain



CULTUREL & GASTRONOMIE

- Valorisation des savoir-faire et des produits locaux
- Construction d'une identité avec le patrimoine alimentaire
- Développement du tourisme rural et gastronomique



ACCESSIBILITÉ SOCIALE

- Lutte contre la précarité alimentaire
- Formation des professionnels du social
- Économie sociale et solidaire
- Espace de rencontre et de partage



ENVIRONNEMENT

- Agriculture durable
- Développement du bio
- Sobriété énergétique
- Lutte contre le gaspillage alimentaire
- Éducation et sensibilisation à l'alimentation durable



NUTRITION & SANTÉ

- Éducation et sensibilisation aux enjeux nutritionnels
- Formation professionnelle à une alimentation de qualité



ÉCONOMIE ALIMENTAIRE

- Aides à la structuration de filières alimentaires territorialisées (installation, production, transformation et distribution)
- Valorisation des circuits courts de proximité
- Développement de produits locaux de qualité

Agissons ensemble pour le climat !



Qu'on soit un particulier, une entreprise, une association ou une collectivité, nous avons tous **un rôle à jouer pour lutter contre le changement climatique.**

La communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie vous invite à proposer des actions qui vous semblent prioritaires pour notre territoire.

Dès maintenant,
participez à notre enquête publique
sur www.msm-normandie.fr

Reconstruire nos haies bocagères

La communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie est engagée dans une politique de recomposition du bocage pour lutter contre l'érosion des sols et améliorer la qualité de l'eau, tout en conciliant les activités et usages sur le territoire.

Vous souhaitez créer ou restaurer des haies ? Vous pouvez bénéficier de conseils de la part de nos techniciens, ainsi que de la prise en charge financière de vos travaux. Renseignez-vous.



Service GEMAPI

07 85 84 53 60

jean-francois.onfroy@msm-normandie.fr

06 87 54 45 36

amelie.rak@msm-normandie.fr

06 40 92 25 79

romain.piette@msm-normandie.fr



COLLECTER LES DÉCHETS

En pratique

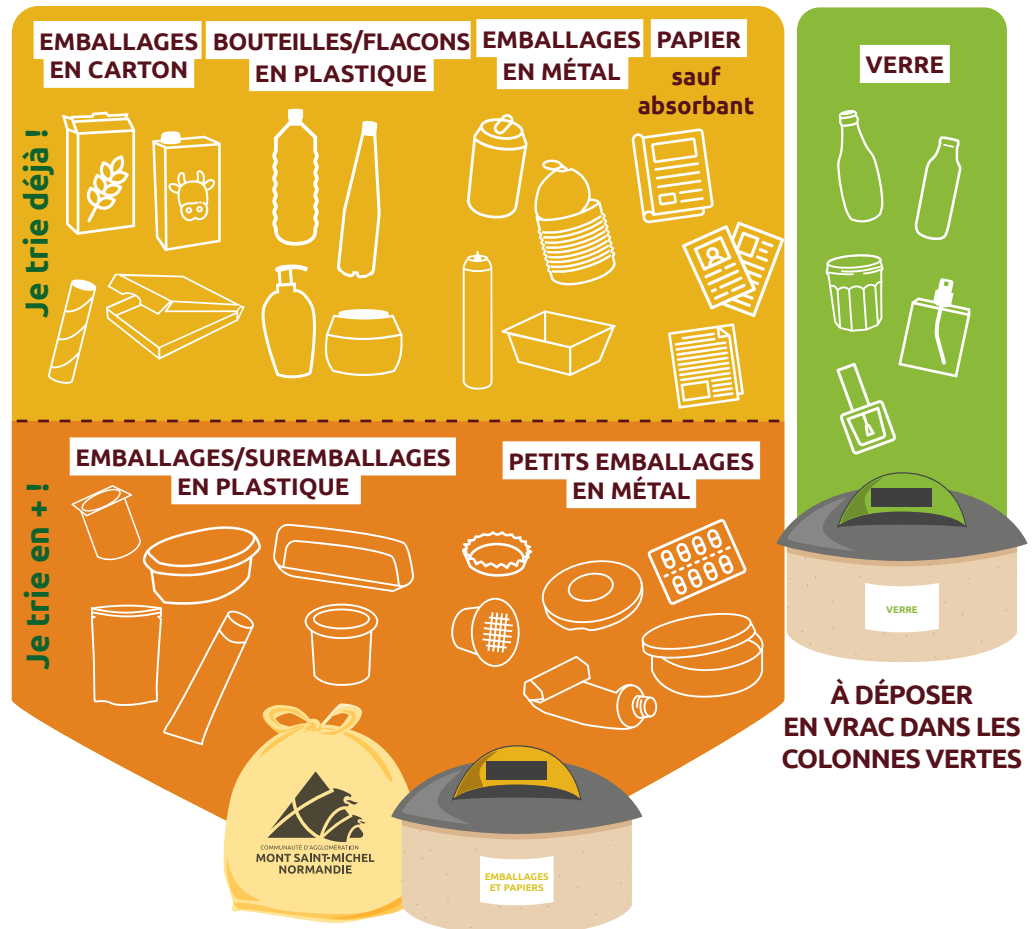
À compter du 1^{er} janvier, tous les emballages se trient !

Déjà en vigueur dans l'ancienne communauté de communes d'Avranches, les consignes de tri sont désormais les mêmes dans toutes les communes de la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie.

Vous pouvez enfin déposer partout tous vos papiers et vos emballages en plastique, en carton, en métal... sans exception dans les colonnes d'apport volontaire jaunes ou bleues.

Des exemples ?

Bouteilles, flacons, bidons, boîtes de poudre chocolatée, pots de yaourts, de crème fraîche, barquettes de beurre, de viande, de jambon ou de lardons, films, blisters (coque de plastique transparente collée sur du carton), sacs plastiques et suremballages, pots de crème cosmétique, tube de dentifrice...



À DÉPOSER DANS LES SACS JAUNES OU EN VRAC DANS LES COLONNES JAUNES OU BLEUES



Inutile de les laver, il suffit de bien les vider



N'imbriquez pas les déchets les uns dans les autres pour qu'ils soient bien reconnus au centre de tri par les robots

Avez-vous pensé à composter vos déchets ?

Les épluchures de légumes, les restes de repas et les déchets verts peuvent tout à fait être valorisés grâce au compostage. Le service déchets de la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie vous propose des composteurs en bois ou en plastique de volume différent à tarif compétitif. Renseignez-vous !

Le compostage partagé

Vous habitez en immeuble ou vous n'avez pas de place pour installer un composteur dans votre petit jardin ? Le compostage partagé peut être la solution. A partir de 2022, le service déchets souhaite doter les communes qui le souhaitent de composteurs partagés.



Service déchets

02 33 68 68 96

service.dechets@msm-normandie.fr



VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS TRAVAUX

Propriétaire occupant ou bailleur, vous souhaitez rénover votre logement ?

Dans le cadre des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H) ou des permanences habitat, la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie vous accompagne techniquement (conseils, diagnostic, montage des dossiers de subventions...) et vous octroie des aides financières, sous conditions et, dans certains cas, cumulables.



Amélioration énergétique d'un logement

Remplacement de chaudière, changement des menuiseries, isolation des combles, rénovation globale...



Adaptation du logement

à la perte d'autonomie, au handicap. Remplacement d'une baignoire par une douche, mise en accessibilité du logement...



Lutte contre le logement indigne
Rénovation globale d'un logement



Lutte contre la vacance en centre-bourg

Exemple de projet financé

Travaux d'amélioration énergétique : isolation de l'ensemble de la maison, remplacement des menuiseries et de la chaudière bois par une pompe à chaleur.

Coût des travaux : 80 000 € TTC

Plan de financement	
Subvention Anah 50%	15 000 €
Prime Habiter Mieux	4 000 €
Subvention du Département	500 €
Subvention de la communauté d'agglomération	500 €
Subvention d'Action logement	19 425 €

-> 39 425 € d'aides non remboursables, soit 49,28% du montant des travaux

AVANT



En 2020 sur l'ensemble du territoire, la communauté d'agglomération a d'ores et déjà accompagné les particuliers dans leurs projets de rénovation :

278 logements rénovés

6 581 064 € de travaux réalisés en majorité par des entreprises locales

4 125 142 € de subventions accordées (551 dossiers de demandes de subventions déposés)

**Vous habitez le quartier Saint-Gervais à Avranches ?
Une OPAH-RU est en place jusqu'en 2026. Renseignez-vous !**



Service habitat

02 33 89 67 00 / adrien.chapel@msm-normandie.fr

Conseiller habitat missionné

URBANIS : 02 30 04 03 31 / rennes@urbanis.fr

Permanence sur rendez-vous à Avranches les 2e et 4e vendredi du mois et le 1^{er} mardi des mois pairs, à Ducey - Les Chéris, le 4e mardi des mois pairs, à Sartilly-Baie-Bocage le 1^{er} vendredi des mois impairs

Pour plus d'infos, n'hésitez pas à vous procurer notre guide pratique,
à disposition dans votre mairie ou votre pôle communautaire.

Pôle territorial (siège) - 1 rue Général Ruel

50300 AVRANCHES

02 33 89 67 00

accueil@msm-normandie.fr

*Ouvert du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30,
le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30*

**Suivez l'actualité
de la communauté d'agglomération
Mont Saint-Michel - Normandie sur :**

www.msm-normandie.fr

LinkedIn **Facebook**

**@Communauté-dagglomération-
Mont-Saint-Michel-Normandie**